

Une affaire disciplinaire au XIX^e siècle

L'élève Félix Thyès, futur écrivain,
renvoyé de l'Athénée pour insubordination

ROGER MULLER, FRANK WILHELM

Un certain nombre d'affaires disciplinaires dans des lycées luxembourgeois ont mis récemment la communauté scolaire en émoi. Soit qu'un enseignant ait été coupable d'actes d'injustice à l'égard d'un élève, soit qu'un lycéen pris en faute et ses parents aient cru juger bon de mettre en accusation le fonctionnement du système scolaire.

Sans vouloir jeter de l'huile sur le feu ni exprimer une préférence quelconque pour l'enseignant ou l'enseigné, le présent article entend exposer les faits concernant une affaire disciplinaire qui s'est produite en 1847 à l'Athénée de Luxembourg, où un élève fut renvoyé pour insolence et insubordination. Il s'agit de Félix Thyès (1830-1855), dont le roman *Marc Bruno. Profil d'artiste*, publié quelques mois après sa mort à Bruxelles, allait être la première œuvre littéraire francophone autonome de fiction publiée par un citoyen du Grand-Duché de Luxembourg.

Les documents

Les Archives nationales conservent sous la rubrique « Instruction supérieure » G 308 une liasse contenant deux lettres manuscrites se rapportant à l'affaire en question.

La première est la copie de l'envoi adressé le 9 juillet 1847 par le professeur Antoine Namur en sa qualité de régent de la classe de VI^e, à monsieur Jean-Joseph Thyès, père de l'élève concerné:

« Luxembourg, le 9 Juillet 1847.

Monsieur,

Pendant les heures de silence du 6 juillet c' [courant], votre fils Félix, élève de notre sixième classe s'est rendu coupable d'insolence et d'insubordination à l'égard de son répétiteur M^r Neuman.

Luxembourg le 9 Juillet 1847.

Monsieur,

Par suite de la punition infligée à votre fils Félix, le 6 courant, pour insolence et insubordination à l'égard de son répétiteur M^r Neuman, je vous prie de vouloir bien lui faire passer la somme de 10 francs, qui lui a été assignée par le règlement de l'école, et de lui faire passer également la somme de 5 francs, qui lui a été assignée par le règlement de l'école, pour sa part de la punition infligée à son frère, le 6 courant, pour insolence et insubordination à l'égard de son répétiteur M^r Neuman.

Monsieur Thyes
Répétiteur à l'école

Fac-similé de la copie de la
lettre d'Antoine Namur au
père de Félix Thyes, du 9
juillet 1847. ANL.

au quel j'ai fait assigner 10 francs, et de lui faire passer également la somme de 5 francs, qui lui a été assignée par le règlement de l'école, pour sa part de la punition infligée à son frère, le 6 courant, pour insolence et insubordination à l'égard de son répétiteur M^r Neuman.

Je prie, Monsieur, d'acquiescer à ces propositions, et de vouloir bien m'en faire part, afin que je puisse en conséquence, vous adresser la somme de 15 francs, qui vous a été assignée par le règlement de l'école, pour sa part de la punition infligée à son frère, le 6 courant, pour insolence et insubordination à l'égard de son répétiteur M^r Neuman.

Antoine Namur

Pour autant que l'on peut les déchiffrer avec certitude, les particularités orthographiques des deux lettres citées seront respectées. Les usages en vigueur au XIX^e siècle ne correspondent pas en tout point aux nôtres, par exemple pour ce qui est des noms de mois, auxquels on attribuait volontiers une initiale majuscule. De même, au XIX^e siècle, l'usage des accents n'était pas aussi fixe que de nos jours, pas plus que celui des signes de ponctuation.

Sur le rapport qui m'en fut fait le lendemain matin, j'ai en ma qualité de régent de classe, condamné l'accusé, après l'avoir entendu et après lui avoir donné les meilleurs conseils, à déclarer à M^r Neuman qu'il reconnaissait sa faute et qu'il lui en demandait pardon, à deux reprises j'ai tout fait pour persuader votre fils à [sic] faire ce que je demandais de lui, deux fois il m'a déclaré qu'il ne voulait pas faire cette démarche et qu'il était prêt à subir les conséquences de son refus.

Le Conseil disciplinaire de l'athénée [sic] //

[Au bas du recto de la première page: à Monsieur Thyès / Propriétaire à Lintgen.]

auquel j'ai fait rapport de cette double insubordination m'a chargé de vous inviter à retirer votre fils de notre établissement jusqu'aux grandes vacances, et de vous informer que sa réadmission après les vacances sera subordonnée à l'exécution de la démarche à laquelle il n'a pas voulu se soumettre aujourd'hui.

Je regrette, Monsieur, de ne pas avoir de renseignements plus favorables à vous communiquer et je suis fâché que votre fils n'a [sic] pas voulu comprendre jusqu'à quel point j'ai combiné à son égard la bienveillance avec la sévérité de ses devoirs.

Le régent de la 6^e classe.

Signé A Namur.

La liasse des Archives nationales ne contient pas la réponse de monsieur Thyès père, à qui le professeur s'adressait, mais la réponse du fils, l'élève Félix Thyès en question. On ne sait si sa lettre est adressée aux professeurs de la classe de VI^e ou aux membres du Conseil disciplinaire de l'Athénée. On remarquera que la missive ne porte ni lieu d'expédition ni date:

« Messieurs[,]

J'ai été renvoyé du collège sans qu'on m'ait permis de me justifier; j'ignore même de quelle manière M^r Neumann a présenté les faits qui ont donné lieu à ce renvoi. L'ignorance dans laquelle je suis à ce sujet rend la justification de ma conduite assez difficile. Le meilleur moyen de me disculper est, il me semble, d'exposer les faits dans leur simplicité, tels qu'ils sont, et tels que je puis prouver qu'ils se sont passés. Veuillez, Messieurs, me rendre un instant votre bienveillance habituelle pour la lecture de ces lignes.

En arrivant mardi soir au silence, j'allai m'asseoir à ma place habituelle, place que d'ailleurs j'occupais depuis que je viens aux études. Cinq heures venaient de sonner et l'ordre n'était pas encore entièrement établi, lorsque M^r Neumann vint à moi et m'ordonna d'aller me placer ailleurs d'un ton si hautain, si absolu que j'en fus malgré moi frappé. J'avais été absent le jour précédent et j'ignorais que le banc dans lequel je m'étais placé jusque là, était destiné maintenant aux élèves des classes supérieures qui doivent venir aux études. Excité par le ton que prenait M^r Neumann en me parlant, je répondis que c'était plutôt à ceux qui étaient venus après moi de se déplacer qu'à moi qui occupais cette place depuis longtemps. M^r Neumann me répondit que je n'avais pas à repliquer et que je devais obéir. Je répondis que d'ailleurs je ne le gênais pas. Il me menaça alors de me mettre à la porte. Je repliquai qu'il pouvait le faire; mais réfléchissant qu'il était dans son droit, j'allai me mettre à //

la place qu'il m'avait indiquée. Quelques moments après il reprit: «D'ailleurs je n'aime pas les discussions avec les gamins». Je dus palir, Messieurs, tellement la commotion que j'éprouvais fut violente. M^r Neumann abusait de ma position d'élève. Je me contins

cependant et je repondis: « Et moi, Monsieur je vous prévien que je n'aime pas les insultes. » Il y eut un instant de silence et M^r Neumann reprit: « Oui je le repète devant tous, vous êtes un gamin. »

Abolimus

J'ai été renvoyé du collège sans qu'on m'ait prouvé
 rien ma justification; j'ignore même de quelle manière
 M^r Neumann a pu émettre les faits qui ont donné lieu
 à ce renvoi. L'ignorance dans laquelle je suis à ce
 sujet rend la justification de ma conduite assez
 difficile. Le meilleur moyen d. me disculper est
 de me rendre, d'exposer les faits dans leur simplicité,
 tels qu'ils sont, et tels que je puis prouver qu'ils
 le sont. Veuillez, Monsieur, me remettre un
 mandat, ou une autorisation habituelle pour la lecture
 de ces lignes.

En arrivant samedi à
 à ma place habituelle,
 depuis que je n'en ai
 de donner et rendre m
 stable, lorsque M^r Ne
 donna d'aller me place
 à l'école que j'en fus n
 et que le jour précédant
 lequel je m'étais absenté,
 quand aux élèves de l'é
 venir aux études. Ce
 M^r Neumann est, me
 c'était plutôt à cause
 de sa déplace qui a
 depuis longtemps. M^r
 n'avait pas le replier
 répondre que d'ailleurs
 mon cas alors de me
 quasi qu'il prouvait
 que j'étais dans son

MAISON DE LA
 M. Neumann
 de la rue de la
 République

Fac-similé de la lettre de
 Félix Thyes en réponse
 l'accusation portée contre lui
 Sans lieu ni date. AN

puis de m'écarter du delà d'un jour ou deux
 j'en demandai un conseil à mon père. Monsieur
 Maman refusa. Alors j'allai chez lui le prier
 de changer le cours que je devais faire en telle
 manière qu'il parût convenable. Je me mis
 à ce des questions quelques faits qui elle est peu
 être, parce que j'avais des intérêts particuliers à
 venir à l'un ou l'autre. Mais il refusa. J'attendis
 alors, Monsieur, ce que M^r Neumann me dit, mais il
 me m'avez égard à moi. Je n'en ai aujourd'hui
 sans prier de lire ces quelques lignes avec intérêt
 gance et de prendre en considération les graves
 conséquences qu'un renvoi entraînerait toujours
 sur lui.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de
 mon profond respect et de l'hommage
 que je vous fais
 d. ce jour

Très humblement
 Félix Thyes

Que répondre à cette nouvelle insulte si brusque, si attendue ? ..

Voilà, Messieurs, comment la chose se passa et je m'en remets à la bonne foi de M^r Neumann pour reconnaître la fidélité de ma narration.

Maintenant, Messieurs, j'ai à vous prier d'écouter avec indulgence ce qui peut expliquer sinon justifier ma conduite.

C'est le ton qu'a pris M^r Neumann en m'ordonnant de me placer ailleurs qui m'a porté à lui repliquer. J'occupais cette place depuis longtemps et je croyais que c'était aux nouveaux arrivants plutôt qu'à moi de se déplacer. Du reste, M^r Neumann usait de son droit en me changeant de place mais il aurait pu le faire d'une manière bien plus convenable.

Je le demande à Messieurs mes professeurs, à eux qui peuvent connaître mon caractère, à Monsieur Namur particulièrement qui a eu le plus d'occasions de l'étudier, si sans provocation aucune, ils croient que j'aurais agi ainsi ? //

Il me revient en ce moment une autre parole de M^r Neumann. Il disait en parlant de ma désobéissance je crois et surtout pour un jeune homme qui a reçu quelqu'éducation » c'était souverainement déplacé pour ne pas dire offensant.

On exige des excuses ?

Mais dans quels termes les faire ? – Que trouve-t-on de si déplacé dans les réponses que j'ai faites ? – Elles étaient toutes mesurées aux agressions de M^r Neumann. Pour être pendant quatre heures par jour sous sa surveillance, on n'en reste pas moins homme, on n'en ressent pas moins une insulte. – Habitué à n'insulter personne je ne souffre non plus aucune offense.

Je connais bien un article du règlement qui ordonne aux élèves d'obéir aux maîtres d'Etude pendant les heures du Silence, mais il

n'y en a aucun, que je sache, qui donne à ces mêmes répétiteurs le droit d'insulter les élèves quand ceux-ci ne leur obéissent pas.

J'ose le dire, ma conduite a toujours été irréprochable, envers vous Messieurs, comme vis-à-vis de mes condisciples et si les réponses que j'ai faites sont un peu vives, vous comprendrez facilement qu'il était difficile de garder son sang froid.

Quand Monsieur Namur exigea de moi que je fisse des excuses à M^r Neumann, je le priai //

priai de m'accorder un délai d'un jour ou deux pour demander conseil à mon père. Monsieur Namur refusa. Alors j'allai chez lui le prier de changer les excuses que je devais faire en telle punition qu'il jugerait convenable. Je me mis à sa disposition quelque forte qu'elle eut pu être, parce que j'avais des intérêts particuliers à rester à Luxembourg. Mais il refusa. J'attendis alors, Messieurs, ce que vous décideriez de moi et vous m'avez condamné. Je viens aujourd'hui vous prier de lire ces quelques lignes avec indulgence et de prendre en considération les graves conséquences qu'un renvoi entraîne toujours avec lui.

Veillez, Messieurs, recevoir l'assurance du profond respect de celui qui a l'honneur de se dire votre subordonné F. Thyès »

L'Athénée royal grand-ducal au milieu du XIX^e siècle

Les origines de cette école secondaire remontent à la fondation du Collège de Jésuites en 1603, école fermée en 1773; l'institution devint ensuite successivement Collège royal (1773-1795), École centrale (1795-1802), École secondaire (1802-1808), Collège municipal (1808-1815). À partir de 1817 s'imposa l'appellation Athénée royal. À partir de 1839, l'école s'appela Athénée royal grand-ducal, toujours installé dans les bâtiments autrefois occupés par le Collège des Jésuites, rue Notre-Dame, où fonctionne depuis 1973 la Bibliothèque nationale.

Le Gymnase de l'Athénée comportait huit classes en tout. Fonctionnaient d'autre part dans le même bâtiment une École industrielle de cinq ans et les Cours académiques, appelés par la suite Cours supérieurs, première année universitaire. Les cours s'étaient sur quatre trimestres.



Bertrand, del.

Athénée de Luxembourg

Lith. de Jobard.

L'Athénée royal de Luxembourg. Lithographie par Jobard d'après un dessin de Bertrand. 1827. MNHAL.

La pédagogie du XIX^e siècle accordait une grande importance aux « silences », en vigueur à l'Athénée de 1817 à 1837, année où ces études surveillées furent supprimées faute de moyens financiers suffisants, les élèves des classes supérieures ne pouvant pas être recrutés pour la surveillance. Par disposition royale-grand-ducale du 22 décembre 1846, les heures d'études, dites silences, furent rétablies à l'Athénée, vu que leur utilité était reconnue par les enseignants et les parents d'élèves. Un document des Archives de l'Athénée se rapportant à cette année 1846 constate:

« La leçon du professeur ne suffit pas pour former de bons élèves. Cette leçon est une nourriture qui a besoin d'être digérée. C'est une semence qui doit toucher un terrain préparé pour la recevoir et la faire éclore. La préparation avant et la répétition après sont deux conditions indispensables du succès. »

Par arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 avril 1847 furent provisoirement nommés répétiteurs pour la tenue des silences à l'Athénée: (a) M. Jean Neumann de Luxembourg, au traitement annuel de 600 fl. (b) M. Pierre Klein, 500 fl. (c) M. Édouard Tedesco, 400 fl. Le 16 avril 1847 le Conseil de Gouvernement arrêta un règlement pour la tenue des heures d'études.

Le règlement de 1851 – postérieur à l'affaire qui nous intéresse, mais sans doute proche des pratiques en 1847 – fournit les précisions suivantes:

« Les silences sont obligatoires pour tous les élèves du cours préparatoire, pour ceux des quatre classes inférieures du gymnase et pour ceux de la quatrième et troisième classe des cours industriels, à l'exception de ceux dont les parents prendront l'engagement de leur faire observer les heures d'études chez eux [...]. Les heures fixées pour la tenue des silences sont: pendant le semestre d'hiver de cinq heures et demie à sept heures et demie du soir et pendant le semestre d'été les mêmes heures du soir et de cinq à sept heures du matin. » Les répétiteurs « maintiennent parmi les élèves l'ordre et la discipline et les astreignent au travail et à l'application. Les silences ne servent pas seulement à mieux faire assimiler la matière étudiée, mais aussi à discipliner la jeunesse en lui imposant un strict emploi du temps et en surveillant largement la vie scolaire. ² »

En 1846-1847, l'Athénée comptait trois cent trente élèves, plus dix élèves du cours industriel. Il y en avait soixante-cinq en VIII^e, cinquante-six en VII^e, cinquante-deux en VI^e, vingt-deux en II^e et six en I^{ère}. Quant aux effectifs du personnel enseignant, ils étaient pour la période

2 Pour l'histoire de l'école au début du XIX^e siècle, voir A. Thill, « 1. Organisation de l'Athénée », *L'Athénée et ses Grands Anciens 1815-1993*, 2003, vol. II, pp. 13-82.

de 1862 à 1871 de vingt-quatre professeurs, dont un directeur, et de trois répétiteurs, sans doute un peu moins pour l'année 1847.

L'établissement avait connu un certain nombre d'affaires disciplinaires, voire de scandales, moins anodins que l'affaire impliquant Félix Thyès. Ainsi, en 1845, le Français Yves-Hippolyte Barreau aurait expliqué à ses élèves de II^e des passages d'Horace « si obscènes qu'elles blessent au plus haut degré leur sentiment moral et qu'on a omises dans les éditions que beaucoup de sages instituteurs ont destinées à l'usage de la jeunesse chrétienne »³. Tels sont les termes employés par huit élèves de cette classe dans la lettre envoyée au directeur des études. L'affaire remonta jusqu'au Conseil de Gouvernement, qui en fit un dossier de 83 pages à l'adresse du roi grand-duc. L'abbé Wies, aumônier et régent de la classe de II^e, fut suspecté d'avoir monté un réseau de rapporteurs pour faire valoir le point de vue de l'Église catholique et particulièrement celui du vicaire apostolique. Le Gouvernement ordonna une enquête et il y eut des sanctions en 1846: Barreau écopa d'un blâme, l'abbé Wies fut déchu de ses fonctions de régent. Mais surtout: les huit élèves furent renvoyés de l'établissement. Même Guillaume II désapprouva cette sanction à l'égard de jeunes gens et statua par arrêté du 20 septembre 1846: « L'exclusion sans publicité, ou le consilium abeundi d'un élève de l'Athénée de Luxembourg, ne sera prononcée à l'avenir que sauf appel à Notre Conseil de Gouvernement. » Dans le cas du renvoi de Thyès, pour une affaire beaucoup moins grave, on ne sait si le Gouvernement a été consulté.

Aux Archives nationales (C670,2) est conservée une liasse concernant le catalogue des punitions en vigueur en 1836, qui allait être remplacé par le règlement de discipline et d'ordre intérieur du 11 novembre 1851. Ces punitions, applicables à l'époque de Félix Thyès, comportaient la réprimande, la pénitence, la « descente à une place inférieure », le *penum*, la retenue, la « prison », l'exclusion. Avant la dernière de ces sanctions: « Dans une réunion des professeurs l'élève sera rappelé à ses devoirs par une admonition grave et sévère. » Un censeur, véritable *praefectus morum*

3 On trouvera le détail de cette affaire qui a secoué la quiétude des études athéniennes au milieu du XIX^e siècle, dans l'ouvrage de P. Grégoire, *Pädagogen-Profile: Beiträge zur luxemburgischen Literatur- und Kulturgeschichte*. 1966..

comme dans l'Ancien Régime, était chargé du maintien de l'ordre et de la discipline et exerçait une sévère surveillance sur les élèves.

Les personnalités en présence

Le père de Félix, Jean-Joseph Thyès (1793-1877), né à Luxembourg, soldat de Napoléon Ier de 1808 à 1814, se reconvertit en 1814 comme maréchal des logis de la maréchaussée (gendarmerie) et fut au service du Grand-Duché de Luxembourg. D'un premier mariage avec Thérèse Schintgen, il eut une fille, Julie (1821-1913), dont la naissance coûta la vie à sa mère. Un second mariage resta sans enfant, l'épouse décédant peu après. Lors de son troisième mariage, avec Catherine Strock (environ 1800-1885), Thyès était « commis à cheval des accises », travaillait donc pour l'administration civile. Leur enfant unique, Félix, naquit le 19 janvier 1830 à Luxembourg. À la suite des événements politiques de 1830, le père opta pour la nationalité belge et continua sa carrière au sein de la fonction publique du jeune Royaume de Belgique. Il faut supposer que l'emploi de la langue française lui était très familier, même si à domicile le ménage Thyès-Strock devait parler le patois luxembourgeois. Comme le jeune Félix sera scolarisé à Rollingen vers 1833, à Virton vers 1839 et à Arlon en 1844, on peut penser que cette mobilité était due aux mutations du fonctionnaire Jean-Joseph Thyès. En 1846, celui-ci s'installa définitivement à Lintgen dans la belle maison à la façade symétrique qui subsiste encore au 34, route de Luxembourg.

Dès son plus jeune âge, Félix était affligé de divers handicaps physiques. D'après son professeur bruxellois Van Bommel, il aurait contracté une paralysie des membres inférieurs à l'âge de deux ans, suite au geste irréfléchi d'une bonne d'enfant qui l'aurait assis imprudemment sur des dalles froides et humides. Nous savons aujourd'hui, grâce au diagnostic du Dr Charles Tusch d'après les symptômes que nous connaissons de l'état de Félix Thyès, que sa paralysie était probablement due à une poliomyélite d'origine virale, encore inconnue des médecins et inguérissable. Par après, son état allait légèrement s'améliorer, mais sa vie durant il allait rester paralysé d'une jambe, portant un appareil de contention, marchant avec une béquille. D'autre part, il souffrait de la maladie du siècle, la phtisie (tuberculose pulmonaire), encore pratiquement ingué-

rissable, probablement à l'origine de sa mort précoce ⁴.

On est surpris de lire dans la lettre précitée de Félix Thyès qu'un élève luxembourgeois d'une classe de VI^e fasse preuve de tant de pugnacité face à un enseignant-surveillant et s'exprime avec tant d'aisance en langue française. Normalement, Félix Thyès aurait eu treize ans, s'il avait quitté l'école primaire après la sixième classe, et quatorze ans s'il avait accompli la septième classe du niveau primaire. Or, il était en juillet 1847 dans sa dix-huitième année, ce qui en faisait sûrement l'aîné de sa classe de VI^e. Qu'à cet âge-là, il n'ait pas accepté d'être traité de gamin, même par un adulte dont il dépendait hiérarchiquement, peut se comprendre, même s'il était encore éloigné de l'âge de la majorité légale, soit vingt et un ans. Sa maîtrise du français peut s'expliquer en partie par son âge, en partie par le fait qu'il avait été collégien dans la Province de Luxembourg, en partie par la carrière de son père en Belgique, en partie aussi par son don philologique évident.

Il existe plusieurs témoignages de proches sur Félix Thyès, qui confirment plus ou moins ce que sa lettre nous apprend sur son tempérament. Le premier de ces témoignages est dû à Eugène Van Bommel, son professeur de littérature française à l'Université Libre de Bruxelles, l'éditeur de son roman posthume *Marc Bruno. Profil d'artiste* en 1855. Celui-ci nous apprend que Félix fréquenta l'école primaire de Rollingen (Mersch), puis les collèges de Virton et d'Arlon. « Admis en sixième à l'athénée de Luxembourg, Thyès y fit successivement toutes ses classes jusqu'en seconde inclusivement. » Mais il passa en 1852 « son examen d'élève universitaire à Namur » pour s'inscrire ensuite à l'ULB. Et le professeur bruxellois d'ajouter: « Je dois les faits qui précèdent, en partie à la famille même de Félix Thyès, en partie à M. J. Neumann, professeur à l'athénée de Luxembourg, qui fut à même d'apprécier les belles et rares qualités de l'infortuné jeune homme. ⁵ »

4 Pour un point sur l'état sanitaire de F. Thyès, voir la réédition de *Marc Bruno ...* par F. Wilhelm, 1990, pp. 147, 166-168, 255-256.

5 Ce texte de Van Bommel est publié dans son édition originale de *Marc Bruno ...* à Bruxelles en 1855; reproduit dans la réédition de M. Tresch en 1930 et dans la réédition de F. Wilhelm en 1990, pp. 256-257.

Le *Programme de l'année scolaire 1846-1847* de l'Athénée signale Félix Thyès de Luxembourg parmi les six élèves de la VI^e classe qui ont « quitté l'établissement dans le courant de l'année scolaire 1846-1847 ». Mais comme l'affirme Van Bommel et comme l'attestent les registres matricules des classes fréquentées par la suite par Thyès à l'Athénée, l'élève exclu a pu se réinscrire, sans que l'on sache dans quelles circonstances précises et suite à quelles démarches de sa part ou de la part de son père. Toujours est-il que les archives de l'Athénée contiennent trois matricules – registres pré-imprimés où les professeurs et le régent inscrivaient les notes servant de base à la délibération et à la communication du résultat à l'élève et à sa famille – qui permettent de retracer la carrière ultérieure de Thyès à l'Athénée.

Le premier document concerne la classe de V^e. Une rubrique désigne comme « Zeit der Beurteilung » le mois de décembre 1847 ainsi que les mois de mars, juin et août 1848, qui terminent chacun des quatre trimestres. Les performances de l'élève donnent lieu seulement à des évaluations, que l'on appelait « numéros ». Ainsi, les dispositions (« Fähigkeit ») de Thyès sont jugées dignes du numéro 3 pour les quatre trimestres, son application (« Fleiß ») mérite 3, 4, 3, 3. Les numéros pour les différentes branches évoluent entre 5 (pendant un trimestre en langue allemande) et 2 (pendant les quatre trimestres en français). La rubrique concernant son caractère (« Charakter ») n'est pas remplie, sa conduite (« Betragen ») mérite quatre fois un 2. Pour le deuxième trimestre on lui certifie cinquante-quatre heures d'absences excusées, pour le troisième vingt-six. Le registre matricule ne dit rien sur la promotion de Thyès, mais il faut supposer qu'il a été admis. Mais non en classe de IV^e, mais apparemment directement en III^e, comme on peut le lire sur la page le concernant dans le matricule de cette classe pour l'année scolaire 1848-1849 !

Dans le registre matricule de la classe de III^e, la langue administrative est le français. Thyès est crédité de 3 et de 4 pour ses « dispositions » et de 4, 5, 5 et 4 pour son application. Ses numéros dans les différentes branches sont médiocres: des 3 et des 4 en religion, un 5, un 8, un 7 et un 6 en allemand, un 2, deux 4 et un 3 en français, etc. Sa conduite lui vaut 3, 5 et deux fois 4. « Plusieurs » heures d'absence sans excuse

2), 46 (numéro: 3), des notes honorables en latin, en mathématiques, etc., sauf en allemand (10, 10, 19, 20) et en grec (32, 23, 18, 11). Comme absences excusées, il totalise vingt-huit, trente-deux, trente-six et cent dix heures. Pas d'observations manuscrites dans le registre matricule.

Pour sa réédition de *Marc Bruno ...* en 1930, le professeur Mathias Tresch a consulté les mêmes archives de l'Athénée que nous. Mais il a eu en main un autre document, que nous n'avons pas retrouvé, concernant la classe de IV^e. Sans indiquer l'année scolaire en question, notre collègue nous apprend: « on ne relève sur le bulletin que des notes moyennes, sauf pour le français, la conduite, et, pendant la saison d'été, les mathématiques qui lui valent la note très bien. Ses absences sont nombreuses: 54 avec et 20 sans permission. ⁶ »

Ses résultats en dents de scie, dont on se demande comment ils ont pu lui permettre d'être admis dans la classe supérieure, ses absences répétées témoignent de la scolarité difficile de l'élève Thyès à l'Athénée. Toutefois aucun document ne parle d'une autre affaire disciplinaire semblable à celle de 1847.

Concernant l'attitude éventuelle du père face aux exigences de l'Athénée à propos des absences de son fils, Mathias Tresch, présentant la réédition de *Marc Bruno ...* en 1930, observe:

« Il est probable que le père, d'un caractère entier et un peu volontaire, comme il est naturel pour un vieux chevronné qui a parcouru toute l'Europe, bravé la mort et fait de l'histoire sur les champs de bataille de la Russie et de la France à l'âge où d'autres apprennent sur les bancs du collège, jugeait sévèrement et peut-être même se moquait intérieurement de la pédagogie formaliste et quelque peu mesquine de fonctionnaires qui ne voient pas que son Félix fait tout ce qu'il peut dans les conditions données; aussi se sera-t-il dis-

6 M. Tresch, « Félix Thyès. A. Sa vie (1830-1855) », F. Thyès, *Marc Bruno. Profil d'une œuvre*, 1930, p. XIV.

pensé sans doute plus d'une fois d'écrire une lettre d'excuses quand le pauvre garçon n'en peut plus de surmenage.⁷ »

À propos du tempérament de Thyès, son professeur Van Bommel fournit en 1855 la précision suivante, qui semble se recouper avec le comportement du jeune homme de dix-sept ans évoqué plus haut:

« Dans ses relations de chaque jour il montrait d'ordinaire la plus grande douceur et la plus exquise prévenance, mais il soutenait courageusement, opiniâtrement même, l'opinion qu'il avait pesée et raisonnée avant de l'émettre.

Le seul défaut qu'on ait pu remarquer en lui était une susceptibilité extrême, à laquelle se joignait une assez grande irascibilité que sa raison était souvent impuissante à calmer et à maintenir. Peut-être ce défaut provenait-il de sa délicatesse de sentiment et de sa finesse d'esprit qui étaient des plus remarquables, et auxquelles se mêlait une imagination toujours inquiète, souvent maladive.



FÉLIX THYÈS (1830 - 1855)
d'après l'original appartenant à M. Tresch.

*Le seul portrait connu de
Félix Thyès. Reproduit
d'après la réédition de Marc
Bruno ... par M. Tresch,
Luxembourg, 1930.*

7 M. Tresch, *op. cit.*, p. XV.

[...] Tous ceux qui l'ont connu ont aussi pu admirer la force de sa volonté et sa persévérance à terminer ce qu'il avait une fois entrepris. ⁸ »

Un ami de Félix Thyès à Bruxelles, Édouard Brun, de son vrai nom Édouard Rousseau, a publié en 1856 dans *Uylenspiegel. Journal des ébats artistiques et littéraires* une série de trois portraits consacrés à l'étudiant disparu. On y lit notamment cette appréciation:

« Dès son enfance, un accident le rendit boiteux et le priva de ces joyeux délassements, de ces secousses de la gaieté qui écartent de nous, à nos premiers pas dans la vie, les soucis inquiets et les tristes pensées. Arrivé au collège, il est sombre, taciturne, aimant à vivre à l'écart. Et cependant, il avait un maintien si noble, sa physionomie avait une expression si distinguée, que tous ses camarades du gymnase de Luxembourg conçurent pour lui une vive affection. ⁹ »

Avec son goût pour la justice et son don pour les raisonnements juridiques, Félix Thyès s'est orienté plus tard vers des études de Droit, à l'ULB. Mais dès 1849, il fournit une nouvelle preuve de son esprit ouvert aux questions sociales et politiques, puisqu'en date du 21 mars de cette année qui suit la révolution de 1848, il écrit au commissaire de police de la Ville de Luxembourg, Jean-François Gangler, poète et lexicographe ¹⁰, pour déclarer officiellement une « société close » dont il est le président, alors âgé de dix-neuf ans. La plupart des membres sont des fils de la bourgeoisie de la capitale.

Le 6 juin 1852, Thyès, alors dans sa vingt-deuxième année, se signale encore une fois par sa précocité d'esprit, sa maturité intellectuelle et son sens citoyen, puisque ce jour-là, « candidat en droit », il est initié comme « apprenti » et « membre externe » de la loge franc-maçonne civile « Les Enfants de la Concorde fortifiée » de Luxembourg.

8 E. Van Bommel, introduction à *Marc Bruno* ..., rééd. par F. Wilhelm, 1990, p. 259.

9 É. Brun, « Félix Thyès. Étude biographique », *Uylenspiegel* ..., n° 4, 24.02.1856.

10 Dans son *Essai sur la Poésie luxembourgeoise* (rééd. par F. Wilhelm, Mersch, 1996, pp. 74 ss.), F. Thyès évoquera le recueil poétique luxembourgeois publié par J.-F. Gangler en 1841: *Koirblumen um Lamperbiereg geplekt*. Gangler était franc-maçon dans la même loge que lui-même.

[...] Tous ceux qui l'ont connu ont aussi pu admirer la force de sa volonté et sa persévérance à terminer ce qu'il avait une fois entrepris. ⁸ »

Un ami de Félix Thyès à Bruxelles, Édouard Brun, de son vrai nom Édouard Rousseau, a publié en 1856 dans *Uylenspiegel. Journal des ébats artistiques et littéraires* une série de trois portraits consacrés à l'étudiant disparu. On y lit notamment cette appréciation:

« Dès son enfance, un accident le rendit boiteux et le priva de ces joyeux délassements, de ces secousses de la gaieté qui écartent de nous, à nos premiers pas dans la vie, les soucis inquiets et les tristes pensées. Arrivé au collège, il est sombre, taciturne, aimant à vivre à l'écart. Et cependant, il avait un maintien si noble, sa physionomie avait une expression si distinguée, que tous ses camarades du gymnase de Luxembourg conçurent pour lui une vive affection. ⁹ »

Avec son goût pour la justice et son don pour les raisonnements juridiques, Félix Thyès s'est orienté plus tard vers des études de Droit, à l'ULB. Mais dès 1849, il fournit une nouvelle preuve de son esprit ouvert aux questions sociales et politiques, puisqu'en date du 21 mars de cette année qui suit la révolution de 1848, il écrit au commissaire de police de la Ville de Luxembourg, Jean-François Gangler, poète et lexicographe ¹⁰, pour déclarer officiellement une « société close » dont il est le président, alors âgé de dix-neuf ans. La plupart des membres sont des fils de la bourgeoisie de la capitale.

Le 6 juin 1852, Thyès, alors dans sa vingt-deuxième année, se signale encore une fois par sa précocité d'esprit, sa maturité intellectuelle et son sens citoyen, puisque ce jour-là, « candidat en droit », il est initié comme « apprenti » et « membre externe » de la loge franc-maçonne civile « Les Enfants de la Concorde fortifiée » de Luxembourg.

8 E. Van Bommel, introduction à *Marc Bruno* ..., rééd. par F. Wilhelm, 1990, p. 259.

9 É. Brun, « Félix Thyès. Étude biographique », *Uylenspiegel* ..., n° 4, 24.02.1856.

10 Dans son *Essai sur la Poésie luxembourgeoise* (rééd. par F. Wilhelm, Mersch, 1996, pp. 74 ss.), F. Thyès évoquera le recueil poétique luxembourgeois publié par J.-F. Gangler en 1841: *Koirblumen um Lamperbiereg geplekt*. Gangler était franc-maçon dans la même loge que lui-même.

croire une lettre du censeur de l'Athénée au directeur général¹³ des Finances, en 1868:

« C'est principalement en 4^e industrielle et en 5^e et 4^e du gymnase, dans les cours de Monsieur le professeur Namur, que l'ordre et la discipline laissent beaucoup à désirer. L'esprit d'indiscipline et de désordre y a pris de telles proportions que même les meilleurs éléments de ces classes se trouvent entraînés dans le relâchement. Sans parler des plaintes presque journalières du professeur en question, sur l'inattention, la turbulence et l'irrévérence des élèves, il s'y produit de temps en temps des scènes de désordre assez graves. »



Professor Dr. Anton Namur
(1812-1868)



J. Neuman
(1820-1892)

*Photographies par D. Kuhl
reproduites d'après t
Arendt, Porträt-Galerie ..
Luxembourg, 197:*

Ledit professeur essayait d'échapper à ces scènes de désordre en se faisant porter malade assez souvent et pour des périodes prolongées.

Jean Neumann¹⁴ était né en 1820 à Luxembourg, où il allait décéder en 1892. En 1847, il était répétiteur et, d'après le témoignage de Thyès, témoignait peu de respect vis-à-vis d'un élève à l'âge avancé, qui plus est handicapé, pour un motif finalement assez ténu. Karl Arendt a écrit

13 Titre réservé à un membre du Gouvernement luxembourgeois jusqu'en 1936, date où fut introduit le terme de ministre.

14 La *Bibliographie luxembourgeoise* ... de Blum-Hury imprime le nom avec deux *nn*, comme F. Thyès dans sa lettre de 1847, alors qu'A. Namur l'écrit avec un *n* dans la sienne.

à propos de ses qualités pédagogiques: « [Er] war inbezug auf Lehrmethode und Jugendbildung eines der hervorragendsten Mitglieder des Lehrerkorps am Luxemburger Athenäum. Er verstand es meisterhaft, nicht nur die Schönheiten der französischen Literatur, seines Spezialfaches, hervorzuheben, sondern auch die in den Klassikern enthaltenen Goldkörner für die Geistes- und Charakterbildung seiner Schüler praktisch zu verwerten. Gleichzeitig wirkte er als Censor mit anerkennungswerter Autorität und Pflichttreue. » Neumann a publié des cantates en langue française, notamment en 1859 sur le premier train entré en gare de Luxembourg. D'autre part, il a édité en 1856 les *Souvenirs de la bonne maman Dutreux*, à propos de la faïencerie Boch à Luxembourg-Septfontaines. Neumann a encore publié dans le *Programme publié à la clôture de l'année scolaire 1855-1856 de l'Athénée* une étude sur « Les auteurs luxembourgeois », mais qui s'arrête au XVIII^e siècle, si bien que Félix Thyès, devenu entre-temps écrivain, n'y est pas signalé.

Dans l'affaire disciplinaire qui nous intéresse ici, il est dommage qu'aucun document ne nous renseigne sur l'attitude de Jean-Joseph Thyès, fonctionnaire naturalisé belge, père de l'élève incriminé auquel le régent s'adressait, qui aurait pu prendre la défense de son rejeton en exprimant son point de vue de commis rompu à la correspondance administrative. On ne connaît pas non plus le témoignage personnel du surveillant Neumann, ni l'attitude des autres professeurs, parmi lesquels Barreau, un libéral avéré.

Mais l'on voit que les professeurs en cause, de même que l'élève puni, étaient issus de la bonne bourgeoisie. Le différend portait essentiellement sur des questions d'appréciation de la liberté individuelle face à un système scolaire fortement hiérarchisé où les notions d'ordre et de discipline formelle primaient sur les valeurs de dignité personnelle et du respect de l'individu, même mineur.

Quelles que soient les sympathies que l'attitude assez clémente du régent de classe ou la lettre de l'élève Thyès puissent inspirer au lecteur moderne, il sera difficile de trancher. Disons que les torts étaient partagés.

Bibliographie

- ARCHIVES NATIONALES LUXEMBOURG, « Instruction supérieure », liasse 2148/47.
- ATHÉNÉE DE LUXEMBOURG, registres matricules des classes de V^e, III^e et II^e, 1848-1850.
- THYES, Félix, *Essai sur la Poésie luxembourgeoise*, Bruxelles, 1854, rééd. par F. Wilhelm, Mersch, Cnl, 1996; *Marc Bruno. Profil d'artiste*, Bruxelles, 1855, rééd. par Mathias Tresch, Luxembourg, Linden & Hansen, « Édition du Centenaire », 1930; rééd. par F. Wilhelm, Luxembourg, Centre d'études de la littérature luxembourgeoise, « Lëtzebuurger Bibliothék », 1990.
- ARENDE, Karl, *Porträt-Galerie hervorragender Persönlichkeiten aus der Geschichte des Luxemburger Landes*, Luxembourg, 1910, rééd. Luxembourg, éd. É. Kutter, 1972.
- ATHÉNÉE ROYAL GRAND-DUCAL DE LUXEMBOURG, *Programme publié à la clôture de l'année scolaire 1846-1847*, Luxembourg, 1847.
- BLUM, Martin, HURY, Carlo, *Bibliographie luxembourgeoise. Ou Catalogue raisonné de tous les ouvrages ou travaux littéraires publiés par des Luxembourgeois ou dans le Grand-Duché actuel de Luxembourg*, Luxembourg, 1902-1932, rééd. Munich, Kraus International Publications, 1981. 2 t.
- BRUN, Édouard, [pseudonyme d'Édouard ROUSSEAU], « Félix Thyes. Étude biographique », *Uylenspiegel. Journal des ébats artistiques et littéraires*, Bruxelles, n°4, 24 février, n° 6, 9 mars, n° 8, 23 mars 1856; repris sous le titre « Félix Thyes » dans *L'Indépendance luxembourgeoise*, mai-juin 1930.
- GOETZINGER, Germaine, CONTER, Claude D., MANNES, Gast, MARSON, Pierre, MULLER, Roger, SAHL, Nicole, SCHMIT, Sandra, WILHELM, Frank, *Luxemburger Autorenlexikon*, Mersch, Cnl, 2007.
- GRÉGOIRE, Pierre, *Pädagogen-Profile: Beiträge zur luxemburgischen Literatur- und Kulturgeschichte*, Luxembourg, « de Frendeskrs », 1966.
- THILL, Armand, « 1. Organisation de l'Athénée », *L'Athénée et ses Grands Anciens 1815-1993*, Luxembourg, éd. Saint-Paul, 2003, vol. II, pp. 13-82.